

SCM - SCD

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU
SEANCE DU VENDREDI 29 JANVIER 2010

Présents :MM. Mmes, ROUBAUD, BORIES, BELLEVILLE, BERTRAND, BLAYRAC, ULLMANN, BOUT NOUGIER, GRUFFAZ, CLAPOT, DEVAUX, JOUBERT M., PASTOUREL, TAPISSIER, TASSERY, ROUMIEUX, OSSELIN, ORCET, DUGAS, GALATEAU LEPERE, VILLETTE, PARRY, NOVARETTI, JOUBERT F., LEMONT, VALLADIER

Procurations :

Mme LE GOFF à Mme GALATEAU LEPERE
M. BON à M. BELLEVILLE
M. ROQUES à M. Michel JOUBERT
Mme DEMARQUETTE MARCHAT à Mme VILLETTE
Mme SEBBAN à M. GRUFFAZ
M. GUENDON à Mme BLAYRAC
Mme BRULAT à M. LEMONT

Absente :

Mme DUFOUR DAMEZ

Séance ouverte à 18 H 00.

Le procès verbal de la séance du 3 décembre 2009 est adopté à la majorité (5 oppositions).

Interventions M.VALLADIER, M. JOUBERT F., M. LEMONT

Réponses M. ROUBAUD

Catastrophe d'Haïti : Don de la ville de Villeneuve lez Avignon

Rapporteur : M. ROUBAUD

Le 12 janvier dernier, à 22h,53, heure française, s'est produit à quelques kilomètres du centre de Port-au-Prince à Haïti un puissant séisme de magnitude 7 sur l'échelle de Richter. De nombreux immeubles modernes se sont écroulés alors que dans les tremblements de terre classiques, si j'ose dire, ce sont les habitations légères qui subissent les premiers dommages et, évidemment, c'est la population pauvre qui est frappée. Dans ce cadre précis, ce sont les deux populations, celle qui habitait au centre et celle qui était à la périphérie, qui ont été touchées. Je vous rappelle qu'il y a dans l'agglomération de Port-au-Prince près de quatre millions de personnes. Aujourd'hui, ce sont 170 000 morts et des centaines de milliers de blessés qui sont dénombrés.

Suite à ce séisme dramatique, la France ainsi que d'autres pays se sont immédiatement mobilisés et ont répondu au message d'urgence lancé par les Nations unies. En effet, dès l'annonce de la catastrophe, des moyens civils et militaires ont été déployés sur place pour venir en aide au

peuple Haïtien (sauveteurs, personnels de soutien et de commandement, sapeurs pompiers, gendarmes, 130 tonnes de matériel,,). Les équipes françaises de « sauvetage-déblaiement » ont conduits de nombreux chantiers avec les autres nations présentes sur la zone. Elles ont permis de localiser et de sortir les survivants des décombres, avec l'assistance d'hélicoptères de la sécurité civile. Un hôpital de campagne et des équipes médicales mobiles ont été mis en place. Des avions militaires ont effectué des rotations entre Haïti et les Antilles Françaises et ont acheminé du matériel ainsi que des vivres de première urgence.

La commune s'est également mobilisée. Une urne solidaire à été mise à la disposition des particuliers à l'accueil de la mairie.

La mobilisation des moyens d'urgence au niveau international a permis de répondre aux besoins les plus immédiats, bien que leur action sur place soit très difficile. Aujourd'hui le pays tente de se reconstruire mais la situation est encore préoccupante. Le dénuement des populations, qui n'avait pas besoin de cela, est indescriptible. Il faut donc poursuivre l'effort pour aider ce pays à panser ses plaies et à se reconstruire.

Dans ce contexte, il paraît indispensable que notre ville participe à cet élan de solidarité.

C'est pourquoi le conseil municipal adopte à l'unanimité le principe de l'attribution à Haïti, d'une aide de 4 000,00 €. Conformément au souhait de l'association des maires de France, cette somme viendra abonder le fonds de concours ouvert auprès du ministère des affaires étrangères aux collectivités souhaitant apporter leur aide Haïti.

Il a été précisé deux points :

- cette somme sera imputée sur le budget de l'exercice 2010.
- une partie de cette somme était initialement prévue pour la cérémonie des vœux qui a été annulée du faits des épisodes neigeux des 7 et 8 janvier 2010. Dans le contexte, il nous a semblé normal de ne pas la reporter et de consacrer ces crédits à cette cause humanitaire.

Interventions Mme NOVARETTI, M.VALLADIER
Réponses M. ROUBAUD, M. BELLEVILLE

Plan déneigement : information

Rapporteur : M. ROUBAUD

Notre commune, comme les villes environnantes, a vu se concentrer un épisode neigeux exceptionnel du 7 janvier dernier à 22 heures au 8 janvier à 16 heures. Il est tombé, selon les quartiers, 30 à 60 cm de neige avec du vent du nord favorisant la formation de congères, tout ceci accompagné de chutes d'arbres massifs, de branches, de pergolas, d'abri-bus, de pylônes EDF et de téléphonie.

Des véhicules étaient immobilisés en pleine chaussée ou sur les bas-côtés, des routes étaient coupées. Le déblaiement des voies publiques a eu lieu du 7 au 13 janvier : c'est 88 kilomètres de voirie qu'il fallait traiter. Cinq mille foyers étaient sinistrés, à des degrés divers bien entendu.

Le déblaiement des voies publiques s'est effectué du 7 au 13 janvier.

Dans la nuit du jeudi au vendredi de 22h 00 à 4h00 le salage des voies principales (service SI de viabilité hivernale) a été réalisé par les agents municipaux (saleuse tractée, camionnettes avec sels, véhicules de liaison) (18 personnes, 8 engins) avec le concours de la D.D.E. Les opérations ont du être interrompues à quatre heures du fait de l'abondance de la neige; le sel et le sable étant pris dans la glace.

Du vendredi au mercredi en moyenne de 5heures du matin à 20h00, 15 à 20 agents sont intervenus pour déblayer la neige et les arbres, avec 3 tracto pelles du privé en plus de celui des ateliers, une niveleuse et une lame braise, 5 ou 6 tronçonneuses. La police municipale, les pompiers, E.D.F., la SAUR ont également été mobilisés.

Plus de 100 tonnes de sel mélangé à du sable ont été épandues représentant près de 1000 heures de travail. Des engins d'entreprises privées ont été réquisitionnés. Le centre communal d'action sociale et les services administratifs ont organisé une cellule de crise, la mairie est restée ouverte

tout le weekend, y compris le dimanche.

Parallèlement des pannes d'électricité se sont produites.

Pendant un peu plus de 12 heures, l'ensemble de l'est de la commune (plaine de l'Abbaye, quartiers du Carrat, Bout de Ville, Frédéric Mistral, Oliviers, Safrus, camp des Oliviers) s'est retrouvé sans électricité, ainsi que d'autres habitations (quartier de Monteau, Gambetta, chemin des écoliers) pendant 1 à 3 jours.

Les conséquences principales sont :

- un manque d'eau en fin de journée du 7/1 jusqu'au 8/1 à 10-11 h dans certains quartiers (ceux alimentés par les réservoirs de la Musardière); la nécessité d'ouvrir un centre d'hébergement pour les foyers sans chauffage, ni électricité le 7/1 après midi. Une seule personne étant présente à 20 heures, elle a été logée à l'hôtel où nous avons également accueilli un car de touristes immobilisé à VILLENEUVE.
- l'impossibilité de dégager des arbres et des branches tombés sur la chaussée et ayant des câbles emmêlés, d'où un retard pour rouvrir des voies jusqu'au dimanche 10 après midi.

A partir du samedi sont apparues des personnes isolées avec des problèmes de nourriture, de médicaments et de soins infirmiers.

La police municipale et les pompiers ont assurés des transports de médecins et d'infirmières devant se rendre au chevet de malades.

Le dimanche, nous avons dû déneiger le centre de long séjour et intervenir au cas par cas chez des personnes isolées.

Les services techniques ont dû déneiger les accès aux domiciles de professionnels de santé afin qu'ils puissent sortir rapidement.

La cellule de crise en mairie a reçu plus de 600 appels dans le weekend et a continué à fonctionner toute la semaine.

Le centre communal d'action sociale a maintenu ouverts ses trois établissements d'accueil de la petite enfance ainsi que le service de restauration à domicile.

L'accueil et la cantine pour les écoles maternelles et primaires ont fonctionné normalement dès le lundi 11 janvier.

Les transports en commun ainsi que la collecte des ordures ménagères ont recommencé à fonctionner progressivement dès le lundi 11 janvier.

Le CCAS a utilisé le listing du plan canicule pour contacter les personnes éventuellement isolées : 490 personnes ont été contactées.

Actuellement les interventions du service espaces verts continuent pour le déblaiement des voies.

Depuis le 13 janvier plus de 30 tonnes de mulch ont été portés au site de compostage des Sableyes, une vingtaine d'arbres ont été abattus ou démontés par les riverains et évacués. Les moyens mis en œuvre sont 1 camion et 1 camionnette, un broyeur de branches, des tronçonneuses et 90 heures de travail. Il reste encore 1/3 des travaux à réaliser. Des bennes ont été mises en place à différents points de la commune afin que les riverains puissent déposer leurs déchets d'élagage.

Pour les chaussées, le service voirie a fait une campagne pour le rebouchage des nids de poule (2 jours à 3 personnes, 3T d'enrobés à froid, 15 t à chaud ; 50 % du travail est fait.

On note également des bordures de trottoir arrachées, de la signalisation verticale pliée, des poteaux incendie cassés, des délinéateurs, des coussins berlinois détériorés, du mobilier urbain cassé (poteaux, barrières,...)

Le dégagement de la colline des Mourgues nécessitera en plus du contrat déjà conclu avec coop élagage pour sa mise en valeur, un avenant pour une cinquantaine d'arbres supplémentaires.

Actuellement 102 arbres ont été recensés comme tombés ou devant être abattus car dangereux.

Il y a eu des dégâts aux bâtiments municipaux (clôtures, plantation, gouttières, tuiles)

Pour l'éclairage public, on note de nombreux câbles et supports cassés. Le temps d'intervention

avec nacelle est déjà de 5 jours à 2 personnes; 60 % des interventions sont faites .

Au niveau de la communication pendant cette période de crise :

- des communiqués ont été envoyés à la presse (informations relatives aux écoles , au SMICTOM) + un communiqué « spécial intempéries »
- les informations ont été mises à jour sur le site de la ville, en page d'accueil
- des SMS ont été envoyés aux administrés enregistrés dans notre base de données.
- Des réponses ont été faites aux mails des administrés
- je suis intervenu à trois reprises pendant le weekend sur RADIO FRANCE BLEUE, radio officielle des crises

Pour finir, on peut constater au delà des désagréments, beaucoup de dégâts sur le domaine public comme dans les propriétés privées, un paysage meurtri, un patrimoine détérioré et une voirie qui a vieilli prématurément..

Devant cet événement, heureusement nous n'avons eu à déplorer aucun drame humain. Aussi, je tenais à ce que notre conseil municipal rende un hommage officiel à l'engagement, au dévouement et au sens du service public, des services techniques, de la police municipale, des services administratifs, du CCAS ainsi qu'aux services publics ou privés qui ont été associés.

Permettez-moi aussi de féliciter personnellement Philippe LARREDE, responsable des ateliers et ses hommes, comme Jacques LAFOLIE, directeur des ST, qui a coordonné les opérations, comme les personnels administratifs et les élus qui ont tenu la cellule de crise ou ont été sur le terrain tout au long de cette période.

Enfin je sais aussi qu'on peut toujours faire mieux, et c'est pour cette raison que l'on tirera tous les enseignements de cet épisode exceptionnel jamais vu depuis 1956, mais permettez-moi aussi de condamner fermement ceux qui ont critiqué vertement voire insulté nos équipes comme ceux qui ont voulu instaurer la polémique. C'est indigne !!! Pour moi, la solidarité a un sens. C'est l'engagement de notre équipe comme celui de notre administration.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

Interventions M.VALLADIER, M. JOUBERT F, Mme NOVARETTI
Réponses M. ROUBAUD, M. BELLEVILLE

Plan Local d' Urbanisme : information

Rapporteur : M. ROUBAUD

Le jugement rendu le 04 décembre 2009 par le Tribunal administratif de Nîmes a annulé la délibération du 14 avril 2008 approuvant le plan local d'urbanisme et par voie de conséquence annule la totalité de la procédure de révision du PLU.

Ce jugement fait suite à la requête présentée pour MM Michel et Jean Louis GOY .

Parmi tous les motifs exposés par leur avocat, un seul a été retenu. Il s'agit de la création de micro-zones N (naturelle) à l'intérieur de la zone A (agricole) de la plaine de l'Abbaye , qui permettent l'aménagement et l'extension de constructions à usage non agricoles, portant atteinte à l'activité agricole.

Ce "pastillage", prôné pendant des années par les services de l'Etat est possible en application des dispositions du 3^{ème} alinéa de l'article L123-8 du code de l'urbanisme : "

....., des constructions peuvent être autorisées dans des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées, à la condition qu'elles ne portent atteinte ni à la préservation des sols agricoles et forestiers ni à la sauvegarde des sites, milieux naturels et paysages. "

Mais, le juge a considéré, dans le cas d'espèce, que ce pastillage portait atteinte à la préservation du milieu agricole , et dès lors que le conseil municipal de Villeneuve a commis une erreur. En conséquence la juridiction administrative a annulé ladite délibération.

Les conséquences du jugement

- Une application depuis le 10 décembre des dispositions du POS antérieur au PLU pour l'instruction des demandes d'autorisation des sols. D'où des incompréhensions des pétitionnaires, qui ne comprennent pas que ce qui a été accepté depuis un an pour leurs voisins est refusé maintenant pour eux
- Une impossibilité de mettre en œuvre des projets importants de la commune :
- ZAC de La Combe, des Bouscatiers et extension de la ZAC R Garcin
- Mixité du logement (terrain de la Gare , servitude imposant un quota de logements sociaux en zone ,....)
- Aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage

Les actions décidées

- Dépôt le 17 décembre 2009 de 2 recours auprès de la cour administrative d'appel de Marseille pour demander un sursis à l'exécution de ce jugement et faire appel.
- Informer les usagers des conséquences de cette décision de justice

Le conseil municipal prend acte de cette information.

Intervention M. JOUBERT F.
Réponse M. ROUBAUD

Séance levée à 18 H 55.

Villeneuve lez Avignon le 1er février 2010

Le Député Maire

Jean-Marc ROUBAUD